



## Avis de saisie apres injonction de payer

Par **JUSTICE41**, le **20/02/2009** à **21:34**

bjr

j'ai recu aujourd'hui un acte de saisie simple

il n'y a aucune precision

il y a eu une injonction de payer rendu par le juge en fevrier 2005, cela a ete abandonne par l'huissier et renvoyer aux creanciers.. car trop endettes a l'epoque

janvier : je recois a nouveaux une injonction de payer ou a défaut d'en payer une partie, je vais voir l'huissier, pour lui ok pas de souci pour etaler la dette et meme qu'il me fait cado d'une partie des interets d'une autre dette afin que je puisse regler cette presente le plus rapidement possible

il me dit j'attends vos versements reguliers et on fait le point au mois de juin

ct ya 10 jourrs, et aujourd'hui je recois cet avis de saisie

je telephone et le cleric me dit : ben c juste pour faire une liste, si vous voulez je peux noter le rendez vous.. et de plus elle a pas voulu me passer l'huissier

mais.. elle me propose de rappeler lundi pour voir avec la dame qui s'occupe du dossier en question...

pourtant je regle donc je vois pas le soucis

mais elle m'a parle d'une garantie financiere pour les creanciers

et pourtant cet huissier je le connais bien, une dette est entrain de se terminer (double de celle que j'ai là) et jamais eu de souci...

pouvez vous me dire quoi faire pour enrayer cette saisie ??

Par **JUSTICE41**, le **20/02/2009** à **22:05**

ya til du monde pour me repondr ??

je ne vais pas en dormir de la nuit..